

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE SUR CINQ ANS POUR LA MRC DE CHARLEVOIX

**Baie-Saint-Paul, le 12 juillet 2023** – Le Conseil municipal de la MRC de Charlevoix et la section locale 4571 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) sont fiers d'annoncer la signature de la nouvelle convention collective.

L'entente conclue le 19 juin dernier entre les représentant(e)s des comités de négociation patronal et syndical a été entérinée à 96 % par les membres en assemblée générale le 27 juin. Elle couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Afin de s'ajuster au contexte du marché de l'emploi actuel, un rattrapage moyen de 21,8 % sur cinq a été accordé aux salarié(e)s. Annuellement, ils et elles obtiendront une augmentation de 2,5 % pour les deux premières années, puis de 2 % pour les trois dernières.

Parmi les autres gains, notons dorénavant la possibilité d'effectuer l'horaire de travail sur 4,5 jours, la hausse du taux de remboursement des frais de déplacement, la bonification des vacances annuelles pour les nouvelles embauches ainsi qu'une amélioration de la séquence d'obtention des vacances. Enfin, des avantages reliés au régime de congés parentaux ont été ajoutés.

« Le conseil de la MRC de Charlevoix est heureux de cette nouvelle entente qui témoigne de la reconnaissance des élu(e)s à l'égard de l'engagement et du niveau de performance élevé des employé(e)s. Nul doute que la bonification des conditions de travail prévue dans le cadre de ce renouvellement favorisera la rétention et le recrutement de nouveaux membres dans l'équipe. Nous remercions les employé(e)s et leurs représentant(e)s syndicaux(ales) pour leurs propositions, leur ouverture et leur volonté à conclure une telle entente », a souligné Claudette Simard, préfète suppléante de la MRC de Charlevoix.



« On sentait que l'employeur partageait notre volonté de régler le renouvellement de la convention dans les meilleurs délais et de bonifier les salaires de ses employé(e)s afin de s'arrimer au marché externe et de tendre vers l'équité interne. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de cette entente qui est pour nous une réussite », a déclaré Myriam Cloutier, présidente de la section locale 4571 du SCFP.

Sources :

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
418 435-2639, poste 6002  
[khorvath@mrccharlevoix.ca](mailto:khorvath@mrccharlevoix.ca)

Ronald Boisrond, conseiller syndical  
Service des communications - SCFP  
514 802-2802  
[rboisrond@scfp.ca](mailto:rboisrond@scfp.ca)